

## Communiqué de presse des ministres des Affaires étrangères des Six (Bruxelles, 12 février 1956)

**Légende:** Les 11 et 12 février 1956, les ministres des Affaires étrangères des six États membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) se réunissent à Bruxelles pour examiner l'état d'avancement des travaux sur les projets de Marché commun et d'Euratom. A l'issue de leur réunion, ils font part de leurs conclusions à la presse.

**Source:** Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Négociations des traités instituant la CEE et la CEEA (1955-1957), CM3. Conférence des ministres des affaires étrangères, Bruxelles, 11-12.02.1956, CM3/NEGO/010.

**Copyright:** (c) Union européenne

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/communique\\_de\\_presse\\_des\\_ministres\\_des\\_affaires\\_etrangeres\\_des\\_six\\_bruelles\\_12\\_fevrier\\_1956-fr-abee29f6-a0ea-44f7-afea-2093d54a9c49.html](http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_des_ministres_des_affaires_etrangeres_des_six_bruelles_12_fevrier_1956-fr-abee29f6-a0ea-44f7-afea-2093d54a9c49.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015

## Communiqué de presse (Bruxelles, le 12 février 1956)

1. Les ministres des Affaires étrangères des six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier se sont réunis les 11 et 12 février à Bruxelles, sous la présidence de Monsieur Paul-Henri Spaak. Ont participé à cette réunion pour l'Allemagne M. von Brentano, pour la France M. Pineau, pour l'Italie M. Martino, pour le Luxembourg M. Bech, pour les Pays-Bas M. Beyen.

2. En sa qualité de président du Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine, M. Spaak a présenté à ses collègues un rapport verbal sur les résultats des travaux accomplis par le comité.

Il a exposé les solutions qui pourraient être retenues pour servir de base à la rédaction du rapport final sur le marché commun et l'organisation européenne pour l'application pacifique de l'énergie nucléaire, en vue de l'établissement des traités prévus par la résolution de Messine.

3. En ce qui concerne l'établissement du marché commun, les ministres ont pris acte avec satisfaction de l'avancement des travaux. Ceux-ci ne se bornent pas à décrire les étapes et les procédures par lesquelles les obstacles aux échanges seront éliminés en vue de la création d'une union douanière et moyennant les précautions indispensables ; ils prévoient les méthodes d'harmonisation et de coordination des politiques économiques et sociales, et d'un concours mutuel entre les gouvernements ; ils tendent enfin à favoriser la pleine utilisation des ressources européennes, grâce à la création d'un fonds de réadaptation et d'un fonds d'investissements et à la libération progressive des mouvements de main d'œuvre, sous l'impulsion des institutions appropriées.

4. Les travaux du Comité intergouvernemental ont confirmé la nécessité et l'urgence de créer une organisation européenne dans le domaine atomique.

Les experts proposent d'attribuer à cette organisation les fonctions suivantes : développer la recherche et les échanges d'informations, créer les installations communes nécessaires, assurer l'approvisionnement des industries en minerais et combustibles nucléaires, établir un contrôle efficace des matières nucléaires, instaurer le libre échange des produits et équipements de l'industrie nucléaire, ainsi que la libre circulation des spécialistes.

5. L'orientation donnée aux travaux, tant dans le domaine du marché commun que dans le domaine de l'énergie nucléaire, a recueilli l'assentiment général.

Les ministres ont donné au Comité intergouvernemental les directives nécessaires pour terminer, dans les délais les plus brefs, son rapport final.

6. Les ministres ont à nouveau affirmé que la politique de leurs gouvernements tend, non à un système autarcique, mais à la collaboration la plus étroite possible avec tous les États disposés à s'associer avec eux pour la poursuite des mêmes objectifs.

C'est dans cet esprit que les ministres ont examiné l'attitude de leurs gouvernements à l'égard des travaux de l'OECE. Ils ont souligné que la détermination des Six d'établir entre eux des formes de collaboration plus étroites que celles employées par l'OECE est parfaitement compatible avec les efforts poursuivis dans le cadre plus large de cette organisation.

7. Les ministres ont décidé de tenir leur prochaine réunion aussitôt après le dépôt du rapport final prévu pour le 15 mars 1956.